



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 981-2026

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 8 juin 2026, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 981-2026 modifiant le Règlement numéro 684-2017 délégrant le pouvoir d'autoriser des entraves à la circulation pour des événements ou des travaux.**

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 10^e jour de juin 2026.


M^{re} Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière